

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 11 décembre 2015

N° 15.12.17.18

L'an deux mille quinze et le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, MM GRÉPINET, ROQUES, TUAL, GRAVIER, Mme MOULAOUI, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes PRIE, PLAYS, MM MUNOZ, SELKE, GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur en de M. LARGUIER
Mme MERLET en faveur de M. ROQUES
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON
M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS
Mme GAUZY CHABLE en faveur de M. SELKE

ABSENTS :
Mme JULLIEN
Mme MACHERY
M. BOUISSEREN

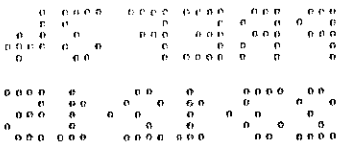
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA
ETUDE DE FAISABILITE POUR L'OBTENTION DU LABEL « EFFIENERGIE + »
ACCOMPAGNEMENT DANS LA DEMARCHE « BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS »

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Rapporteur : Monsieur Jérôme LARGUIER

Monsieur Jérôme LARGUIER, adjoint délégué à l'Enfance et à la vie scolaire rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée qu'un dispositif d'accompagnement à la réalisation de bâtiments éco-conçus et innovants, intitulé « Construisons et rénovons en Languedoc Roussillon » est piloté par l'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon pour répondre aux exigences de lutte contre le changement climatique, de confort et de santé des usagers.

La commune de JUVIGNAC attachée à ces problématiques souhaite inscrire la construction du groupe scolaire Nelson MANDELA dans cette démarche.



A cette fin, il convient de conduire une étude de faisabilité en vue d'obtenir le label « EFFIENERGIE + » lequel permet d'escompter une subvention pouvant atteindre 70% du coût éligible, lui-même constitué des coûts d'investissement éventuels supplémentaires liés à la performance énergétique, au caractère éco-conçu et innovant du bâtiment.

Il est précisé à ce stade que la base de comparaison est la référence réglementaire d'une construction standard.

La subvention « *Construisons et rénovons en Languedoc Roussillon* » peut être complétée par un bonus de 10% attribué aux projets engagés dans la démarche connexe, « *bâtiments durables méditerranéens* » ou BDM, impulsée par la Région Languedoc Roussillon.

L'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) accompagne les porteurs de projets en finançant 50% du coût de l'étude de faisabilité considérée.

C'est donc dans ce cadre que la Commune entend solliciter l'aide de l'ADEME pour le financement de l'étude de faisabilité estimée par le Bureau d'études NETTALIA (MONTPELLIER 34000) à 17 800€ HT, soit 21 360 € TTC (TVA 20%).

Cette étude comprend 4 volets :

- ✓ Le volet réglementaire avec l'étude thermique réglementaire
- ✓ Le volet études techniques avec l'étude thermique dynamique et l'étude Analyse du Cycle de Vie/Energie grise
- ✓ Le volet environnemental
- ✓ Le volet suivi avec accompagnement BDM

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

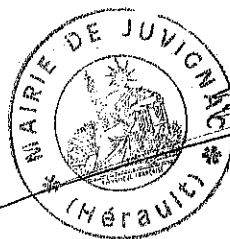
D'APPROUVER la demande de subvention auprès de l'ADEME pour le financement de l'étude de faisabilité considérée.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur LARGUIER à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 28/12/2015
et publication le 04/01/2016



Le Maire,